

**Demande de crédit complémentaire pour le préavis N° 2021/52 « Crédits-cadre annuel 2022. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales »**

Préavis N° 2022 / 39

Lausanne, le 22 décembre 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif complémentaire de CHF 6'400'000.- pour le financement de coûts de matériel et de prestations de tiers sur le préavis N° 2021/52 pour le financement de travaux sur les réseaux d'électricité et de chauffage à distance.

Des recettes supplémentaires pour un montant estimé à CHF 3'900'000.- étant également prévues, le crédit net sollicité est donc de l'ordre de CHF 2'500'000.-.

## **2. Crédit complémentaire sur le préavis N° 2021/52**

Le préavis N° 2021/52 « Crédits-cadres annuels 2022 [...] » a alloué un crédit total de CHF 25'548'000.-, dont un crédit de CHF 10'398'000.- pour couvrir les coûts de renouvellement<sup>1</sup> et d'extension des réseaux de distribution des SIL, y compris CHF 3'010'000.- de coûts de main-d'œuvre interne et d'intérêts intercalaires. Ces crédits sont prévus pour couvrir les travaux courants qui débutent en 2022 sur ces réseaux, jusqu'à leur entière réalisation.

### *2.1 Réseau d'électricité*

Le préavis N° 2021/52 a alloué CHF 2'215'000.- pour le réseau d'électricité des SIL, dont CHF 1'350'000.- pour l'extension du réseau, CHF 400'000.- pour la fourniture et la pose de compteurs et CHF 465'000.- pour le raccordement des clients.

Les SIL doivent garantir un accès non discriminatoire au réseau et répondre à toutes les demandes de manière diligente. La planification des raccordements se fait au mieux des connaissances des projets annoncés, qui évoluent plus ou moins dans l'année en cours. En outre, le développement de la mobilité électrique et l'intégration de panneaux solaires impliquent de plus en plus régulièrement des modifications de raccordements pour en augmenter les puissances, ce qui peut impliquer aussi un renforcement des câbles et des postes de transformation de quartier pour absorber ces augmentations.

---

<sup>1</sup> Hormis pour les réseaux d'électricité et d'éclairage public, qui disposent de leur propre crédit-cadre de renouvellement (respectivement, préavis N° 2021 / 40 « Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique » et rapport-préavis N° 2013/60 « Plan lumière : "Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu". Crédit-cadre 2014-2023 pour le remplacement et l'extension de l'éclairage public. Réponse aux postulats de M. Yves Ferrari "Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W" et de M. Claude Bonnard "Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED" ».

Les recettes liées aux taxes de raccordement étant fonction du nombre de raccordements et des puissances souscrites, elles seront donc également plus importantes. Le supplément attendu devrait couvrir intégralement les charges supplémentaires qui se montent à CHF 900'000.-.

## 2.2 Réseau de chauffage à distance

Le préavis N° 2021/52 a alloué CHF 4'060'000.- pour le réseau de chauffage à distance des SIL, dont CHF 1'660'000.- pour le renouvellement de conduites, CHF 400'000.- pour l'extension du réseau, CHF 400'000.- pour la fourniture et la pose de compteurs et CHF 1'600'000.- pour les raccordements des clients.

La mise en œuvre du Plan climat et la volonté de décarboner le secteur des bâtiments en densifiant et en étendant le réseau de chauffage à distance, qui délivrera de l'énergie 100% de récupération et renouvelable dès 2035, demandent de investissements accrus. Certains chantiers ont démarré plus rapidement que prévu afin de saisir l'opportunité de se coordonner avec d'autres travaux en ville pour bénéficier de synergie de coûts et réduire les nuisances pour les riverains. Des fuites importantes ont aussi été détectées en cours d'année sur le réseau, en particulier sur la route des Plaines-du-Loup, sur une conduite de transport à assainir immédiatement. Enfin, la situation tendue du marché du gaz suite à la guerre en Ukraine, la volatilité des prix et la prise de conscience de la dépendance à l'étranger en matière d'énergie fossile, induit un intérêt plus marqué des clients pour le raccordement au réseau de chauffage à distance. Cette tendance réjouissante pour l'atteinte des objectifs ambitieux du Plan climat a permis de signer des contrats de raccordements à réaliser en 2022 pour une puissance de 9.6 MW, alors que la planification prévoyait 6 MW, soit une augmentation de 60%.

Ces différents éléments impliquent un dépassement de CHF 5'500'000.- des crédits alloués. Le raccordement au chauffage à distance fait l'objet d'une taxe de raccordement qui permet de financer la majeure partie des coûts effectifs. Les recettes supplémentaires attendues à cet égard, sont estimées à CHF 2'500'000.-. Le crédit net sollicité se monte donc à CHF 3'000'000.-.

## 3. Aspects financiers

### 3.1.1 Crédit d'investissement

Le crédit complémentaire total nécessaire se monte à CHF 6'400'000.- pour du matériel et des prestations de tiers.

Ces dépassements étant incontournables, le présent préavis permet de régulariser la situation.

Les investissements totaux par réseau sont les suivants :

En kCHF	Crédit alloué	Crédit complémentaire	Crédit total
Réseau électrique	2'215	900	3'115
Réseau de chauffage à distance	4'060	5'500	9'560
Réseau de gaz	3'723	-	3'723
Réseau multimédia	400	-	400
<b>Total</b>	<b>10'398</b>	<b>6'400</b>	<b>16'798</b>

Les recettes totales attendues se montent à CHF 3'900'000.- et sont estimées de la manière suivante :

En kCHF	Recettes annoncées	Recettes complémentaires	Recettes totales
Réseau électrique	275	900	1'175

Réseau de chauffage à distance	1'600	<b>2'500</b>	4'100
Réseau de gaz	-	<b>500</b>	500
<b>Total</b>	<b>1'875</b>	<b>3'900</b>	<b>5'775</b>

Les recettes attendues pour les réseaux d'électricité et de chauffage à distance proviennent des taxes de raccordement.

Les recettes liées au réseau de gaz sont dues au démarrage inopiné d'un important chantier coordonné pour le projet des axes forts sur les communes de Prilly, Renens et Crissier, qui implique en particulier des déplacements d'éléments du réseau de gaz et donne lieu à une compensation financière de ces communes. Les travaux prévus initialement sur le réseau de gaz cette année ont été en partie replanifiés, ce qui a permis de respecter l'enveloppe allouée à ce fluide pour 2022. Seules les recettes sont donc en augmentation.

### 3.1.2 Échelonnement des dépenses et des recettes

L'échelonnement des dépenses et des recettes est à ce jour le suivant :

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses d'investissements	3'500	2'545	335	20	0	6'400
Recettes d'investissements	-2'700	-700	-500	0	0	-3'900
<b>Total net</b>	<b>800</b>	<b>1'845</b>	<b>-165</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>2'500</b>

### 3.1.3 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Le taux d'intérêt appliqué aux SIL en 2022 est de 2.0%. Les charges d'amortissements et d'intérêts indiqués dans le tableau ci-après sont théoriques. Comptablement, les SIL calculent et enregistrent les charges d'intérêts et d'amortissements en fonction des dépenses réelles. Le tableau récapitulatif ci-dessous tient compte d'une durée d'amortissement moyenne de 10 ans pour les installations du chauffage à distance, de 40 ans pour celles de l'électricité et de 30 ans pour celles du gaz. Les investissements seront toutefois amortis par les SIL en fonction des dépenses effectives et selon les durées de vie standards des différents composants du réseau.

Les coûts d'amortissements et d'intérêts font partie des coûts d'exploitation des réseaux et sont couverts par les tarifs d'acheminement.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)						0
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel						0
Charges d'exploitation						0
Charges d'intérêts		27.5	27.5	27.5	27.5	110.0
Amortissements		283.3	283.3	283.3	283.3	1'133.2
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0.0</b>	<b>310.8</b>	<b>310.8</b>	<b>310.8</b>	<b>310.8</b>	<b>1'243.2</b>
Diminution de charges						0.0
Timbre d'acheminement	0.0	-310.8	-310.8	-310.8	-310.8	-1'243.2
Coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires facturés aux investissements						0.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

## 4. Impact sur le climat et le développement durable

L'évolution du réseau électrique permet d'accompagner la transition énergétique en assurant la bonne intégration des installations de production renouvelable décentralisées et la recharge des véhicules électriques. L'extension du réseau de chauffage à distance et la densification des raccordements est le principal levier de la Municipalité pour décarbonner le

secteur des bâtiments qui représente près de 60% des émissions directes de CO<sub>2</sub> totales à Lausanne.

En outre, les bénéfices d'une stratégie d'entretien des infrastructures communales efficace et coordonnée s'inscrivent dans les trois volets du développement durable : financier, environnemental et social. L'entretien régulier des infrastructures permet de rallonger leur durée de vie et une stabilité des recettes d'acheminement à périmètre constant (finances), de proposer de l'énergie de qualité, de réduire les pertes et d'assurer, lorsque cela est nécessaire des mise en conformité avec l'évolution des normes techniques et légales (environnement), et de limiter le risque de pannes pour les clients tout en réduisant les nuisances sur le domaine public par une planification coordonnée des chantiers (social).

## **5. Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap**

Ce préavis n'a pas de conséquences en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

## **6. Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022 / 39 de la Municipalité, du 22 décembre 2022 ;

ouï le rapport de la commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif sur le préavis N° 2021/52 « Crédits-cadres annuels 2022 [...] » de CHF 6'400'000.- pour les réseaux des SIL ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts sur la rubrique 322 et d'amortissement sur la rubrique 331 liées aux crédits mentionnés ci-dessus ;
3. de porter en amortissement de ce crédit les recettes attendues.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter